



Café pédagogique

« *Télécharger de la musique sans pirater c'est possible..* »

Centre culturel Nelson Mandela – La Possession – 31 Juillet 2008

« La liberté d'**utiliser** d'exécuter le logiciel pour quelque usage que ce soit.

La liberté d'**étudier** le fonctionnement du programme, et de l'adapter à ses besoins.

La liberté de **copier** et de **redistribuer** des copies.

La liberté d'**améliorer** le programme, et de rendre publiques les améliorations de telle sorte que la communauté toute entière en bénéficie. »

Telles sont les quatre caractéristiques fondamentales du mouvement libre.

Ne laissons pas nos enfants devenir des pirates malgré eux.

Informé, formé chaque utilisateur que nous sommes est un acte citoyen auquel nous devons tous contribuer.

Musique libre

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

« On désigne habituellement comme **musique libre**, à l'instar d'un [logiciel libre](#), une musique qui peut être librement copiée, distribuée et modifiée. Ainsi, la musique libre est soit de la musique du [domaine public](#), soit de la musique diffusée sous une [licence ouverte](#). Une musique libre est un exemple d'[œuvre libre](#).

Elle se définit par opposition au mode de distribution (et aux droits d'exploitations qui y sont liés) des musiques produites et distribuées sous le régime de droit d'auteur classique, par des labels, qu'ils dépendent de [majors](#) ou qu'ils soient [indépendants](#). Il existe toutefois des labels ou des micro-labels qui diffusent de la musique libre et soutiennent activement la libre diffusion.

Enfin, la musique libre ne correspond pas à un genre ou à un style musical particulier. On trouve en effet dans le champ de la musique libre toute l'étendue des styles musicaux, des plus avant-gardistes aux plus conventionnels. »

Définition [modifier]

Par défaut, le régime du droit d'auteur classique (par exemple celui qui est fixé en France par le Code de la Propriété Intellectuelle) est très restrictif pour l'utilisateur. La musique libre s'appuie donc sur des **licences** qui ouvrent des droits d'utilisation, sans toutefois déposséder les auteurs des droits découlant de la **propriété intellectuelle** fixés par la législation de leur pays d'origine (la musique libre n'est donc pas, même dans les licences les moins restrictives, entièrement libre de droits). Ces [licences ouvertes](#) englobent à la fois les [licences libres](#) au sens strict (celles qui accordent le plus de liberté à l'utilisateur) et les [licences de libre diffusion](#) qui peuvent être plus ou moins restrictives. La clause de paternité ou d'attribution (généralement imposée par la législation de la plupart des pays) est en matière de restriction le plus petit dénominateur commun de ces licences.

Site et liens pour la musique libre

DOGMAZIC: Association de musique libre. Un portail pour la communauté musique libre

www.dogmazic.net

AU BOUT DU FIL: De la musique libre légale et gratuite sous licence créative, à écouter à télécharger.

www.auboutdufil.com

MUSIQUE-LIBRE: site entièrement dédié à la musique, à la musique-libre

musique-libre.com

JAMENDO : Site où les artistes autorisent le partage de leur musique

www.jamendo.com/fr

BOXSON: Site de diffusion libre et gratuite de musique de tous les styles

boxson.net

KEOPZ: Plate forme de musique libre gratuit et légal destiné à promouvoir des artistes indépendants par le téléchargement gratuit de MP3

www.keopz.com

Logiciels pédagogiques pour l'apprentissage de la musique

[GNU Solfège](#) permet l'exercice de l'oreille, comprend dictées musicales, reconnaissance et chant d'intervalles, identification d'accords, mémorisation de « patterns » rythmiques.

[Drum Pattern](#) permet l'apprentissage de patterns rythmiques au travers d'une interface web, logiciel surprenant ! En français.

[Audacity](#), logiciel généraliste de prise de son, mixage, effets etc. Le « Gimp » de l'audio